



### **RPC – PHASE 1 - CANDIDATURES**

# REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation : 2025THARS-AMO-STRUCTURE-M1

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage

Analyse de structure et renforcements d'ouvrages en béton armé

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES (ETAPE 1)

Mercredi 17 Septembre 2025 à 15h00

DATE LIMITE PREVISIONNELLE DE REMISE DES OFFRES pour les seuls candidats invités à soumissionner par l'ONERA (ETAPE 2)

Mercredi 12 Novembre 2025 à 15h00

Cette date sera confirmée ou amendée dans l'invitation à soumissionner envoyée aux seuls candidats sélectionnés.





#### **SOMMAIRE**

	PREAMBULE	<u>3</u>
<u>1</u>	OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE	4
1.1 1.2 1.3 1.4 1.5	FINANCEMENT STRUCTURE SURETE DU MARCHE	4 4 4 5 5
<u>2</u>	MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	<u>5</u>
2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6 2.7 2.8 2.9	ALLOTISSEMENT VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES* VISITE ECHANGES MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOUS-TRAITANCE MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	5 5 6 6 6 7 7 8
<u> </u>	APE 1 – CANDIDATURES - ETAPE EN COURS -	9
<u>3</u>	PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES	9
3.1 3.2		9 11
	APE 2 - OFFRES - POUR LES SEULS CANDIDATS IN R L'ONERA A SOUMISSIONNER A L'ISSUE DE L'ETAPE 1 -	IVITES 12
<u>4</u>	PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES	12
4.1 4.2	Presentation de l'offre Analyse et appreciation des offres – attribution	12 13
<u>5</u> ET	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDI OFFRES)	DATURES 14
5.1 5.2	REMISE DES DOSSIERS COPIE DE SAUVEGARDE	14 15
6	SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS	16





#### **PREAMBULE**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé	
PJ1	Le présent document, valant <b>règlement particulier de la consultation</b> , qui définit les modalités de la consultation, et ses 3 annexe(s) :	
	<ul> <li>La fiche de renseignements fournisseur (annexe 1)</li> <li>Planning prévisionnel (annexe 2)</li> <li>Le cahier des charges candidature (annexe 3) –</li> <li></li></ul>	
PJ2	Le projet marché et ses 6 annexes :	
	<ul> <li>L'attestation relative à lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1)</li> <li>Les consignes générales Sureté, Sécurité, Environnement (annexe 2)</li> <li>La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) (annexe 3)</li> <li>La clause contractuelle de Protection du Secret de la Défense Nationale et du Potentiel Scientifique et Technique de la Nation – personne morale (annexe 4)</li> <li>La déclaration sur l'honneur – Protection du Secret de la Défense Nationale et du Potentiel Scientifique de la Nation (annexe 5)</li> <li>L'accord de confidentialité (NDA) (annexe 6)</li> </ul>	
PJ3	Le cahier des charges (CDC) référence CDC-2025THARS-AMO-STRUCTURE-M1 − V1 édition du 13/06/2025 et ses 3 annexes :  Notes, études et travaux réalisés (annexe 1) Note d'hypothèse (annexe 2) Charte graphique (annexe 3)  CAHIER DES CHARGES ET SES ANNEXES UTILISES POUR LA PHASE OFFRE (PHASE 2).	

Nb: Les documents de la PJ3, à savoir le cahier des charges référence CDC-2025THARS-AMO-STRUCTURE-M1 – V1 édition du 13/06/2025 et ses 3 annexes ne sont pas disponibles sous PLACE afin de protéger la confidentialité des informations qu'ils contiennent. Ces documents seront transmis aux seuls condidats admis à participer à la phase 2 de remise des offres **après signature de l'accord de confidentialité mis à disposition (annexe 6 du PM)** Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2025THARS-AMO-STRUCTURE-M1.





Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux guestions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique <u>nepasrepondre @marches-publics.gouv.fr</u>. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

#### 1 OBJET - DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

#### 1.1 **Objet**

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation <u>d'un marché</u>, qui aura pour objet :

Assistance technique à Maîtrise d'Ouvrage Pour l'analyse de structure et renforcements d'ouvrages en béton armé

#### 1.2 <u>Financement</u>

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

#### 1.3 Structure

Le marché est décomposé en une (1) tranche ferme et quatre (4) tranches optionnelles selon la répartition suivante :

Tranche	Intitulé
	Bâtiment M1
Ferme (TF)	0.1 - Réunion de lancement
r enne (11)	0.2 - Diagnostic et analyse
	1.1 - Définition du besoin MOE
Optionnelle n°1 (TO1)	1.2 - Assistance à la Consultation MOE
	1.3 - Suivi des études MOE
	0.3 - Assistance à la Consultation de l'Entreprise Travaux
Ferme (TF)	0.4 - Assistance au Suivi des Travaux
	0.5 – Rapport de fin de mission
Bâtiment Atelier	
Optionnelle n°2 (TO2)	2.1 - Réunion de lancement
Optionnelle II 2 (102)	2.2 - Diagnostic et analyse
	3.1 - Définition du besoin MOE
Optionnelle n°3 (TO3)	3.2 - Assistance à la Consultation MOE
	3.3 - Suivi des études MOE
Optionnelle n°4 (TO4)	4.1 - Assistance à la Consultation de l'Entreprise Travaux
Optionnelle II 4 (104)	4.2 - Assistance au Suivi des Travaux
Optionnelle n°2 (TO2)	2.3 – Rapport de fin de mission





La tranche ferme est exécutoire dès notification du présent marché.

L'affermissement éventuel des tranches optionnelles se matérialisera par un ordre de service émis par l'ONERA.

#### 1.4 Sureté du marché

Le marché à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » avec contrôle des accès (MZ).

#### 1.5 <u>Durée</u>

La durée du marché est fixée à cinq (5) ans – 60 mois - selon le planning en annexe (2) à compter de sa notification.

#### 2 MODE DE PASSATION - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

#### 2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique<sup>1</sup> (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure adaptée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure de mise en concurrence avec publicité préalable** et avec **possibilité de négociation des offres** – cf. modalités de négociations à l'article 4.2 du présent document.

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

(Articles R.2123-4 et 5 du CCP)

L'ONERA a décidé de mettre en place une consultation en deux étapes distinctes :

- une première étape de remise et de sélection des candidatures (étape 1),
- une seconde étape de <u>remise des offres par les seuls candidats invités à soumissionner par l'ONERA</u> à l'issue de l'étape 1 (étape 2).

#### 2.2 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations nécessite un ensemble cohérent.

#### 2.3 <u>Variantes et prestations supplémentaires éventuelles\*</u>

Définitions		
Variante	offre alternative	
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524





#### a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées pour répondre au besoin de l'ONERA.

Les variantes doivent être bien identifiées dans le dossier du candidat. Pour chaque variante, une offre séparée doit être présentée.

Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

#### b. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Sans objet.

#### 2.4 Visite

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat doit impérativement effectuer la visite du centre ONERA de Modane-Avrieux avant de remettre son offre (étape 2, cette visite ne sera effectuée que par les candidats invités à soumissionner par l'ONERA à l'issue de l'étape 1).

La ou les date(s) retenue(s) pour la visite seront précisées dans l'invitation à soumissionner lors de l'étape 2.

#### 2.5 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

Aucun renseignement ne pourra être fourni par l'ONERA entre le 08/08/2025 et le 17/08/2025.

#### 2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.





Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 2.7 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Nota : l'ONERA précise que la composition d'un groupement peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou le « futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

#### 2.8 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.





#### 2.9 <u>Marché de prestations similaires</u>

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification du marché concerné par la présente consultation.





### **ETAPE 1 – CANDIDATURES**

- ETAPE EN COURS -

#### 3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

#### 3.1 Présentation du dossier de candidature

#### a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

#### b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	La fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C2	Le numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) <sup>2</sup> ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C3	Une délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, <sup>3</sup>	complétée et signée par une <b>personne</b> <b>habilitée à engager</b> <b>le candidat</b>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <a href="https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr">https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr</a> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

ONERA Direction des Achats

29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027 92322 CHATILLON Cedex

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site





C4	Une liste des références des 3 dernières années relatives à des projets équivalents à celui objet du présent marché	
C5	Un descriptif détaillé de l'entreprise, avec a minima son organisation ainsi que les qualifications (ou équivalent) cidessous (référenciel OPQIBI) :	
	AMO en technique (0103)	
	<ul> <li>Conduite d'opération (0109)</li> </ul>	
	<ul> <li>Etude de structures béton courantes (1202) et/ou complexes (1203)</li> </ul>	
	<ul> <li>Ingénierie en génie civil et gros œuvre courants (1218) et/ou complexes (1219)</li> </ul>	
	<ul> <li>Analyse dynamique des structures (1232)</li> </ul>	
	<ul> <li>Ingénierie des ouvrages de bâtiment courants (1901) et/ou complexes (1902)</li> </ul>	
C6	L'accord de confidentialité (NDA) *	complétée et signée
		par une <b>personne</b> habilitée à engager le candidat

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

#### \* Modalités de remise du NDA:

L'accord de confidentialité peut être transmis

- par la voie dématérialisée, dans le dossier de candidature avec signature électronique lors du dépôt sur PLACE conformément aux normes de signature électroniques énoncées (cf paraphe 6 du présent document « signature électronique »)

#### OU

- par papier, en envoyant celui-ci en original, en double exemplaires avec signature manuscrite à l'attention de la Direction du Centre de Modane-Avrieux de l'ONERA Service Travaux sisRoute départementale 215 CS 701007 3500 MODANE Cedex.
  - c. Documents liés à la sureté (cf. article 1.4 ci-avant)





#### Sans objet

#### 3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés cidessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA se réserve la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Sont automatiquement éliminés les candidats dont le dossier demeure incomplet, ceux se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts, après demande éventuelle de régularisation par l'ONERA.

Les critères objectifs d'égale importance permettant d'apprécier la qualité de la candidature, sont notamment les suivants :

N°	Critères		
1	Capacite economique et financiere (notamment chiffre d'affaires)		
2	Qualite des réferences professionnelles du candidat pour des prestations de		
	même nature realisees au cours des trois dernieres annees		
3	Qualité des qualifications et competences professionnelles demandées		
4	Capacités techniques (moyens humains et techniques)		

Seuls les candidats retenus par l'ONERA à l'issue de cette étape 1 sont invités par l'ONERA à soumissionner et donc à participer à l'étape 2.





### **ETAPE 2 - OFFRES**

- POUR LES SEULS CANDIDATS INVITES PAR L'ONERA A SOUMISSIONNER A L'ISSUE DE L'ETAPE 1

#### 4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

#### 4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
01	Le projet de marché (PJ2) et son annexe 1 complétés	X	Word et pdf
O2	<u>La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)</u> <b>complété(e)</b> (annexe 3 au projet de marché précité)	Х	Excel <u>et</u> pdf
O3	<ul> <li>Un mémoire technique rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment :</li> <li>le respect des contraintes et exigences minimales définies dans le cahier des charges (PJ3),</li> <li>le cas échéant, les écarts (pour les exigences non impératives) avec celui-ci,</li> <li>les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin et de la qualité de l'offre audelà des exigences et contraintes minimales,</li> <li>les profils type et compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations</li> </ul>	x	
O4	Planning détaillé de chacune des tranches	Х	Project et pdf
O5	L'attestation de visite (renseignée et signée par l'ONERA)		
O6	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.





Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

#### 4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

#### a. Modalités d'analyse et déroulement des négociations

Les variantes libres proposées par les soumissionnaires sont analysées de la même manière que les offres de base, selon les critères énoncés au c. ci-après.

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les 3 meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Modane-Avrieux.

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables (prix, délais, modalités de paiement, etc.), hormis les clauses de garantie et de propriété intellectuelle énoncées dans le projet marché (PJ2) et hormis les clauses légales et règlementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après). Le marché est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

#### b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations.
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.
- Les offres des soumissionnaires n'ayant pas effectué la visite obligatoire mentionnée à l'article 2.4 ci-ayant.





#### c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants **pour un total de 100 points** :

N°	Intitulé	Pondération	
Critère n°1	Montant total proposé et sa décomposition selon le détail Decompte du Prix Global et Definitif (DPGF) en annexe 2 du présent document.	40 points	
Critère n°2	Qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni et notamment :	40 points	
	<ul> <li>Qualités des profils affectés à la mission , expérience et titres des intervenants –pertinence de l'organisation proposée et de la méthodologie d'intervention (20 points)</li> </ul>		
	<ul> <li>Clarté et pertinence de l'analyse du contexte, des enjeux et des attentes du maître d'ouvrage. (10 points)</li> </ul>		
	<ul> <li>Moyens matériels et logiciels (type de logiciels utilisés, plateformes collaboratives, outils de gestion documentaire). (10 points)</li> </ul>		
Critère n°3	Planning détaillé des différentes tranches	10 points	
Critère n°4	Responsabilité environnementale :		
	<ul> <li>Actions sur le traitement du papier ou des déchets ; digitalisation et process ; moyens mis en œuvre pour réduire empreinte carbone (5 points)</li> </ul>	10 points	
	<ul> <li>Type de véhicule utilisé et formation à l'écoconduite (5 points)</li> </ul>		

#### 5 <u>CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS</u> (CANDIDATURES ET OFFRES)

Pour chaque étape (1 : candidatures et 2 : offres), le candidat doit respecter les modalités de transmission suivantes :

#### 5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier (de candidature pour l'étape 1 ou d'offre pour l'étape 2) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>, sur le profil acheteur de l'ONERA.





En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA: il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

#### 5.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous enveloppe cachetée, indiquant :

## « NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025THARS-AMO-STRUCTURE-M1 » ENTREPRISE .................................

(Indiguer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1ère page.





#### 6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

- 1. identité du signataire,
- 2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
- 3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
- 4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
- 5. intégrité du document signé.